

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE 6 MAI 2025 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 118, AVENUE DES CÈDRES À BRIGHAM**

---

Sont présents à l'ouverture mesdames les conseillères et messieurs les conseillers, Daniel Meunier (siège no. 1), Stéphanie Martin-Gauthier (siège no. 2), Philippe Dunn (siège no. 3), Réjean Racine (siège no. 4), *vacant* (siège no. 5) et Gisèle Thériault (siège no.6), sous la présidence du maire, monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025
  - 3 Approbation des comptes et transferts
  - 4 Rapport des dépenses autorisées
  - 5 Correspondance
  - 6 Administration
    - 6.1 Avis de motion - Règlement 2025-01 concernant le fonds de roulement de la Municipalité
    - 6.2 Dépôt du projet de règlement - Règlement 2025-01 concernant le fonds de roulement de la Municipalité
    - 6.3 Ratification de la lettre d'entente no. 5 avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389
    - 6.4 Horaire d'ouverture du bureau municipal et ratification de la lettre d'entente no. 6 avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389
    - 6.5 Souper homard de l'association des pompiers de Bromont inc.
    - 6.6 Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi Perkins – événement Classique BMP 2025
  - 7 Urbanisme
    - 7.1 Demande de dérogation mineure – DM 2025-01
  - 8 Voirie
    - 8.1 Décompte progressif no. 3 final et acceptation définitive – réfection du chemin Miltimore – appel d'offres 49997TT
  - 9 Eaux usées et eau potable
  - 10 Environnement
    - 10.1 Finalisation des travaux de reboisement du boisé – partenariat avec la Fondation de revitalisation de Brigham et achat d'arbres et arbustes
  - 11 Sécurité publique
  - 12 Loisirs et culture
    - 12.1 Adjudication – services professionnels pour l'amélioration du parc Lacroix – Artelia Canada inc.
    - 12.2 Contribution pour les aspects commémoratifs, historiques et communautaires dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Paroisse de Brigham
    - 12.3 Demande d'autorisation de passage sur le territoire – Tour cycliste des policiers de Laval 28<sup>e</sup> édition
  - 13 Varia
  - 14 Période de questions
  - 15 Levée de l'assemblée
-

**1**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

\_\_\_\_\_

**2**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2025**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unaniment d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025.

\_\_\_\_\_

**3**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unaniment d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant \_\_\_\_\_ \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

\_\_\_\_\_

**4**  
**RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

\_\_\_\_\_

**5**  
**CORRESPONDANCE**

\_\_\_\_\_

**6.1**  
**ADMINISTRATION**  
**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2025-01 CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT**  
**DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ de la présentation pour adoption à une prochaine séance du *Règlement 2025-01 concernant le fonds de roulement de la Municipalité*. Ce règlement a pour objet de remplacer le *Règlement 2015-03 concernant le fonds de roulement de la Municipalité* afin d'augmenter le montant du fonds de roulement.

\_\_\_\_\_

**6.2**  
**ADMINISTRATION**  
**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2025-01 CONCERNANT LE FONDS DE**  
**ROULEMENT**  
**DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec (fonds de roulement);

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unaniment de déposer le projet de *Règlement 2025-01 concernant le fonds de roulement de la Municipalité*.

Le maire et le directeur général et greffier-trésorier mentionnent l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de ce règlement sont à la disposition du public à la présente séance et une copie est également mise à la disposition du public sur le site Internet de la Municipalité pour consultation. Une copie peut également être demandée en communiquant avec l'Hôtel de Ville.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

### **PROJET DE RÈGLEMENT 2025-01 CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec (fonds de roulement);

ATTENDU que la Municipalité de Brigham peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 843 000,00 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité ne prévoit pas de montant projeté qui, additionné aux montants projetés des réserves déjà créées par règlement et encore existantes, donne un montant supérieur au plus élevé entre le montant correspondant à 50 % des autres crédits prévus au budget de l'exercice financier au cours duquel est adopté le règlement et le montant correspondant à 30 % du coût total non amorti des immobilisations.

ATTENDU qu'il est de l'intention de la Municipalité d'augmenter son fonds de roulement à 400 000 \$ dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil du 6 mai 2025 et qu'un projet du présent règlement a été déposé à la même séance;

Le Conseil municipal décrète ce qui suit:

#### **ARTICLE 1**

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 2015-03 concernant le fonds de roulement de la Municipalité.

#### **ARTICLE 2**

Le montant du fonds de roulement est de 400 000 \$ .

#### **ARTICLE 3**

À cette fin, le conseil affecte une somme de 200 000 \$ de l'excédent (du surplus) accumulé de son fonds général ainsi qu'une somme de 200 000\$ provenant du fonds de roulement initial.

#### **ARTICLE 4**

Le conseil peut, par résolution, emprunter à ce fonds conformément à la Loi.

#### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Brigham, le \_\_\_\_\_ 2025.

\_\_\_\_\_  
Steven Neil  
Maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Lefebvre  
Directeur général et greffier-trésorier

**6.3**  
**ADMINISTRATION**  
**RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE NO. 5 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION**  
**PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4389**

ATTENDU le besoin de précisions nécessaire quant au calcul des augmentations salariales annuelles;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente numéro 5 datée du \_\_\_\_\_ 2025 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, concernant la modification de l'article 9.03 de la convention collective.

**6.4**  
**ADMINISTRATION**  
**HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**  
**ET RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE NO. 6 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION**  
**PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4389**

ATTENDU la signature de la convention collective entre la Municipalité et les employés municipaux pour les années 2023 à 2027 inclusivement;

ATTENDU la résolution 2024-075 et la lettre d'entente no. 2 entre la Municipalité et Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, qui en découle;

ATTENDU la résolution 2024-220 et la lettre d'entente no. 4 entre la Municipalité et Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, qui en découle;

ATTENDU la volonté partagée par les deux parties d'adopter pour le reste de la durée de la présente convention collective toutes les conditions des lettres d'ententes susmentionnées jusqu'au terme de la présente convention collective;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente numéro 6 datée du \_\_\_\_\_ avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, concernant l'adoption de l'horaire et d'ouverture du bureau municipal et toutes les modifications qui lui sont accessoires;
- de fixer les jours et heures d'ouverture de l'hôtel de ville comme suit :

Lundi au jeudi :	8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30
Vendredi :	8h30 à 13h00

#### 6.4

##### ADMINISTRATION

#### MAINTIEN DE L'HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI 2025 AU 14 NOVEMBRE 2025 ET RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE NO. 6 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4389

ATTENDU la signature de la convention collective entre la Municipalité et les employés municipaux pour les années 2023 à 2027 inclusivement;

ATTENDU la résolution 2024-075 et la lettre d'entente no. 2 entre la Municipalité et Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, qui en découle;

ATTENDU la résolution 2024-220 et la lettre d'entente no. 4 entre la Municipalité et Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, qui en découle;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le projet pilote avec les adaptations nécessaires, notamment pour les horaires, avec le maintien de l'horaire d'été pour l'employé à la voirie et environnement à 40 hres/semaine;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;

- d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente numéro 6 datée du \_\_\_\_\_ avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, concernant l'adoption de l'horaire et d'ouverture du bureau municipal.

- de fixer les jours et heures d'ouverture de l'hôtel de ville du 16 mai 2025 au 14 novembre 2025, comme suit :

Lundi au jeudi :	8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30
Vendredi :	8h30 à 13h00

#### 6.5

##### ADMINISTRATION

#### SOUPEUR HOMARD DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE BROMONT INC.

ATTENDU QUE l'Association des pompiers de Bromont inc. tiendra un souper homard le samedi 24 mai 2025 à l'Aréna de Bromont afin de ramasser des fonds pour fournir de l'aide aux enfants qui sont dans le besoin sur le territoire desservi par le Service de sécurité incendie Bromont – Brigham–St-Alphonse-de-Granby ;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement :

- de commanditer le souper homard de l'Association des pompiers de Bromont inc. par un don de 750 \$ après réception d'une sollicitation à cet effet ;

- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;

- d'inviter les citoyens à participer en grand nombre à cet événement.

**6.6**  
**ADMINISTRATION**  
**FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS -**  
**ÉVÉNEMENT CLASSIQUE BMP 2025**

ATTENDU la tenue de la 34<sup>e</sup> édition de l'activité *La Classique* BMP 2025 du 11 juin prochain, au bénéfice de la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins;

ATTENDU QUE les fonds recueillis lors de cet événement serviront au réaménagement de l'imagerie médicale de l'établissement;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement :

- de faire l'achat d'un billet au montant de 260, 00 \$ [en prévente jusqu'au 8 mais, sinon 275 \$] au bénéfice de la fondation L'Hôpital BMP;

- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;

\_\_\_\_\_  
**7.1**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DM-2025-01**

Cette demande concerne les dispositions relatives à la marge de recul latérale autorisée à la grille des normes et usages à l'annexe C du règlement sur le Zonage numéro 06-101.

**Nature et effets de la demande DM 2025-01 :**

Autoriser la construction d'un garage attaché au bâtiment principal à une distance de 1,22 mètre de la ligne latérale de lot, alors que la grille des normes et usages à l'annexe C du règlement sur le Zonage numéro 06-101 exige une marge de recul minimale de 3 mètres.

**Identification du site concerné par la demande DM 2025-01 :**

L'emplacement visé est situé sur le lot 3 520 591 du cadastre du Québec (matricule : 5715-39-4738) au 317, chemin Daigneault, à Brigham.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM 2025-01**  
**CADASTRE DU QUÉBEC : LOT 3 520 591**

**Règlement concerné :**

La demande DM 2025-01 concerne les dispositions relatives à la marge de recul latérale autorisée à la grille des normes et usages à l'annexe C du règlement sur le Zonage numéro 06-101.

**Nature et effets de la demande DM 2025-01 :**

**CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTACHÉ**

- Autoriser la construction d'un garage attaché au bâtiment principal à une distance de 1,22 mètre de la ligne latérale de lot,
- La grille des normes et usages à l'annexe C du règlement sur le Zonage numéro 06-101 exige une marge de recul minimale de 3 mètres.
  
- **Identification du site concerné pour la demande DM 2025-01:** l'emplacement visé est situé sur le lot 3 520 591 du cadastre du Québec (matricule : 5715-39-4738) au 317, chemin Daigneault, à Brigham.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**CONSIDÉRANT QUE** \_\_\_\_\_

CONSIDÉRANT QUE \_\_\_\_\_

CONSIDÉRANT QUE \_\_\_\_\_

CONSIDÉRANT QUE \_\_\_\_\_

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu  
unanimement que le préambule fasse partie intégrante des présentes et

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### 8.1

#### VOIRIE

#### DÉCOMPTE PROGRESSIF N°3 FINAL ET ACCEPTATION DÉFINITIVE - RÉFECTION DU CHEMIN MILTIMORE – APPEL D’OFFRES 49997TT

ATTENDU la résolution d’adjudication 2023-191 et la résolution 2023-061;

ATTENDU la recommandation de l’ingénieur de la firme Tetra Tech QI inc. de procéder au paiement suivant le certificat de réception définitive des ouvrages daté du 14 avril 2025;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu  
unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder au paiement, suivant le certificat de réception provisoire, de 20 558,26 \$ (taxes incluses) à l’entreprise J. A. Beaudoin Construction Ltée pour les travaux de réfection du chemin Miltimore;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, en partie selon les modalités du règlement parapluie numéro 2021-07, par le Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que par le volet Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale (PAVL-PPA-CE) du Programme d’aide à la voirie locale;
- d’autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

### 10.1

#### ENVIRONNEMENT

#### FINALISATION DES TRAVAUX DE REBOISEMENT DU BOISÉ – PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DE REVITALISATION DE BRIGHAM ET ACHAT D’ARBRES ET ARBUSTES

ATTENDU la coupe de récupération et de jardinage entreprise à la fin de l’hiver et les travaux de reboisement du boisé et de la plantation effectués par la compagnie *Groupe Sylva Plus des sommets inc.*;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d’organiser une activité de plantation d’arbres afin de finaliser les travaux de reboisement du boisé des sentiers municipaux, la proposition de partenariat de la *Fondation de revitalisation de Brigham* et la fourniture d’une main d’œuvre bénévole pour cette activité et la soumission de fourniture d’arbres de l’entreprise *Plus d’arbres.eco* reçue par courriel le 18 avril 2025;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d’accepter la proposition de partenariat de la *Fondation de revitalisation de Brigham* et la fourniture d’une main d’œuvre bénévole pour cette activité;

- d'accepter l'offre de service l'entreprise *Plus d'arbres.eco* du courriel du 18 avril 2025 pour la fourniture de 500 arbres et arbustes d'essences diverses, selon la liste présentée, au montant de 2 500,00 \$ plus taxes;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;

- d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

### 12.1

#### LOISIRS ET CULTURE

#### ADJUDICATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AMÉLIORATION DU PARC LACROIX – ARTELIA CANADA INC.

ATTENDU les besoins et le budget alloué pour le projet d'aménagement de jeux inclusifs au parc Lacroix;

ATTENDU l'offre de service de la firme Artelia Canada inc. datée du \_\_\_\_\_ 2025;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;

- d'accepter la proposition de la firme Artelia Canada inc. pour un montant de \_\_\_\_\_ \$ (plus taxes) pour les services professionnels de relevés et de conception préliminaire pour l'aménagement de jeux inclusifs au parc Lacroix ;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;

- autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe à procéder aux autres achats nécessaires pour compléter le projet d'amélioration, de faire faire l'installation desdits équipements et à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

---

### 12.2

#### LOISIRS ET CULTURE

#### CONTRIBUTION POUR LES ASPECTS COMMÉMORATIFS, HISTORIQUES ET COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DU 100<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA PAROISSE DE BRIGHAM

ATTENDU la tenue de célébrations pour le 100<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Paroisse de Brigham, organisées par la Fabrique Sainte-Marie Médiatrice, et la demande de cette dernière à la Municipalité d'une contribution financière à cet effet;

ATTENDU QUE l'aspect commémoratif et communautaire de l'événement de ces célébrations sont consistants avec l'*Orientation municipale en matière de soutien aux OBNL* adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2024;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;

- que la Municipalité octroie une contribution financière de 1 500,00 \$ en support aux activités culturelles et communautaires dans le cadre de la tenue du 100<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Paroisse de Brigham;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;

- d'autoriser le directeur général ou à directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à ces effets.

\_\_\_\_\_

### 12.3

#### LOISIRS ET CULTURE

#### DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE – TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL 28<sup>E</sup> ÉDITION

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement :

- d'accueillir le *Tour Cycliste des Policiers de Laval 28<sup>e</sup> édition*, en lien avec *Opération Enfant Soleil*, qui passera sur notre territoire le mardi 27 mai 2025 en avant-midi et d'autoriser la circulation des vélos sur notre territoire selon le parcours soumis par monsieur Michel Gagnon le 23 avril 2025;

- d'autoriser le directeur général ou à directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à ces effets.

\_\_\_\_\_

### 13

#### VARIA

\_\_\_\_\_

### 14

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Le conseil municipal n'a pas reçu de questions via le site Internet de la Municipalité de Brigham.

L'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu'à la salle du conseil.

\_\_\_\_\_

### 15

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est \_\_ h \_\_.

\_\_\_\_\_  
Steven Neil  
Maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Lefebvre  
Directeur général et greffier-trésorier

\_\_\_\_\_